



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

XXX^e SESSION
Charlottetown, 4 au 7 juillet 2004

DOCUMENT N° 34

* * *

RAPPORT

fait au nom de la

Commission de la coopération et du développement

par

M. Jacques BRUNHES
Député (France)

sur

***Tourisme, éthique, développement et mondialisation :
état des lieux et perspectives dans les pays francophones***

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
I. LES INCIDENCES ECONOMIQUES, SOCIALES, CULTURELLES ET ÉCOLOGIQUES DU TOURISME	2
1.1 Tourisme et développement économique.....	2
1.2 Tourisme et développement socio-culturel.....	4
1.3 Tourisme et environnement.....	6
II. LA NAISSANCE DU CONCEPT DE « TOURISME DURABLE ».....	7
2.1 La prise de conscience.....	7
2.2 L'élaboration des textes de principes.....	8
2.3 La mise en application des principes.....	9
III. LES LIMITES DE LA DÉMARCHE.....	13
3.1 Les failles des textes.....	13
3.2 Les difficultés de la mise en œuvre.....	13
CONCLUSION.....	16



INTRODUCTION

Au cours du XX^{ème} siècle, l'industrie du tourisme a connu un essor spectaculaire et se positionne dorénavant, en dépit des aléas conjoncturels, parmi les secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale.

La reconnaissance de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), en décembre 2003, comme agence spécialisée de l'ONU, est venue confirmer le rôle déterminant de ce secteur d'activité sur le plan international.

Les effets puissants de l'activité touristique, tant positifs que négatifs, dans les domaines économique, social, culturel et environnemental, ont engendré depuis plusieurs années, une prise de conscience de la nécessité d'en maîtriser le développement. La conférence de Rio de Janeiro, en 1992, a souligné le rôle que peut exercer le tourisme en faveur du développement durable : le patrimoine culturel et environnemental constituent les ressources propres du tourisme et leur sauvegarde est d'un intérêt capital pour cette industrie.

Le tourisme fournit également de nouvelles opportunités pour satisfaire aux objectifs tels que la croissance économique et l'emploi, la cohésion sociale et le bien-être des populations.

Dans cette perspective, tant les États que la profession et les ONG concernées ont pris de multiples initiatives qui manifestent une réelle mobilisation pour promouvoir un tourisme éthique et durable, avec des résultats tangibles non négligeables.

Toutefois, la mise en application des nombreuses recommandations édictées dans ce domaine par les organisations internationales rencontre encore de grandes difficultés.

I. LES INCIDENCES ECONOMIQUES, SOCIALES, CULTURELLES ET ÉCOLOGIQUES DU TOURISME

1.1 Tourisme et développement économique

La part du tourisme dans l'économie mondiale a beaucoup augmenté au cours des cinquante dernières années. L'ensemble du secteur représentait 12 % du PIB mondial en 2002, ce qui en fait la première industrie de la planète.

De 1950 à 2000, le nombre de touristes est passé de 25 à 702 millions, soit une croissance annuelle moyenne de 4 %. Après une période de crise entamée en 2001, et qui a vu une chute de 1,2 % du nombre des arrivées internationales en 2003, l'OMT prévoit une nette reprise en 2004. Si celle-ci se confirmait, le cap du milliard de touristes par an pourrait être franchi en 2010.



Le secteur touristique constitue un puissant moteur de développement économique en raison de ses effets multiplicateurs et d'entraînement sur le reste de l'économie. Il est un grand pourvoyeur d'emplois : environ 200 millions en 2002, soit 8 % du total mondial. De plus ces emplois, en majorité non qualifiés ou semi-qualifiés, sont pour une part importante occupés par des femmes, des jeunes, des minorités, catégories sociales parmi les plus défavorisées.

Pour certains pays en développement, comme les petits États insulaires, dotés de faibles ressources, ou pour certaines régions en déclin, le tourisme est parfois la seule option économique viable. Pour 22 des 49 pays les moins avancés (PMA), il se situe dans les trois premiers postes d'exportation.

Le tourisme contribue également d'une manière non négligeable au produit intérieur brut de nombreux pays développés, et peut dans certains cas en constituer le poste principal. La section andorrane de l'APF rappelle ainsi que « le tourisme, moteur économique de l'Andorre, représente 60 % de son produit intérieur brut, ce qui en fait un secteur primordial à tous les niveaux ».

Lors de la réunion de la commission qui s'est tenue à Marrakech les 24 et 25 mai 2004, le représentant de la section macédonienne de l'APF a ainsi souligné que le développement de ce secteur d'activité, qui présente un fort potentiel dans un pays qui se situe « à la croisée des cultures occidentale et orientale », constitue une priorité qui justifie des investissements importants en matière d'infrastructures.

Cet apport est cependant très variable selon les pays. Les recettes engendrées par l'activité touristique sont également très inégalement réparties.

Le tourisme national, qui fait intervenir une redistribution du revenu intérieur, représente 80% de l'activité.

La majorité des flux touristiques concerne en outre les pays développés (principaux émetteurs et destinataires). La part des pays émergents, notamment de l'Asie orientale et du Pacifique, augmente sensiblement depuis quelques années, tandis que celle de l'Afrique subsaharienne a tendance à décroître en valeur relative, même si l'on y observe une hausse du nombre des entrées, en valeur absolue.

Le représentant de la section burkinabé a également déploré, lors de la réunion de Marrakech, l'extrême faiblesse des flux du tourisme intérieur dans les pays du Sud.

Ce déséquilibre se retrouve aussi dans la concentration des opérateurs du secteur : les cinq premiers tours-opérateurs, compagnies aériennes et chaînes hôtelières du monde ont leur siège dans les pays développés. Les trois quarts du parc mondial d'hôtellerie sont sous la maîtrise de six groupes internationaux.



Par ailleurs, les États ne possédant pas de réseaux locaux d'approvisionnement pour le secteur touristique voient une diminution notable de leurs recettes touristiques en devises, amputées par l'importation de matériaux de construction et de biens de consommation, l'amortissement de la dette extérieure contractée pour la mise en place des infrastructures lourdes, le rapatriement des bénéfices réalisés par les investisseurs étrangers, les dépenses promotionnelles à l'étranger, etc.

Ce constat pose la question de la redistribution des retombées économiques du tourisme, les pays pauvres apparaissant précisément comme ceux qui en bénéficient le moins. Lors des rencontres internationales de Paris consacrées au thème « Tourisme, éthique et mondialisation » que j'avais organisées en mars 2002 en ma qualité de Secrétaire d'Etat au Tourisme, ma collègue malienne d'alors, Mme Zakiyatou Halatine, avait posé le problème en ces termes : « Une question demeure posée, celle de l'équité de la distribution des ressources générées par le tourisme. L'équité permet de faire du tourisme une ressource durable ». Elle avait notamment insisté sur la nécessité de « payer convenablement les services, même si le revenu de la population d'accueil est bas. Cette attitude est fondamentale ».

Par ailleurs le tourisme se caractérise par une très grande vulnérabilité par rapport à des aléas de nature variée : politiques, sanitaires, économiques, sociaux ou climatiques. Les exemples récents d'évènements ayant eu un impact majeur sur l'activité touristique ne manquent pas : les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis (selon les estimations de l'OMT, ils auraient provoqué la perte de 10 millions d'emplois dans le secteur du tourisme dans le monde), l'épidémie de SRAS en Asie, la guerre en Irak, etc. La section libanaise de l'APF évoque le handicap que constitue la crise persistante du Moyen-Orient pour la reconstruction de son industrie touristique, ruinée après la guerre civile qu'a connue ce pays.

1.2 Tourisme et développement socio-culturel

Le développement économique s'accompagne de mutations sociales et culturelles. L'impact du tourisme dans ce champ est particulièrement sensible, en raison de son rôle de vecteur du développement et de promoteur des échanges économiques et culturels.

Le tourisme contribue au développement social et à la lutte contre la pauvreté par la création d'emplois et la création de richesse globale. La mise en place des infrastructures matérielles et sociales nécessaires à l'activité touristique bénéficie souvent à l'ensemble de la population dans les domaines clés du développement humain, comme la santé par exemple.

La représentante québécoise à Marrakech a également évoqué l'intérêt du développement touristique dans les campagnes comme moyen d'y retenir les jeunes et de lutter contre l'exode rural.



Le tourisme incite et procure les moyens financiers nécessaires à la protection, l'amélioration et parfois même la réhabilitation du patrimoine culturel mondial (monuments et sites historiques, musées...), éléments essentiels à la promotion de l'ensemble des activités touristiques. Pour des motifs analogues, le tourisme est un facteur de valorisation et de promotion des coutumes et cultures locales. Le tourisme contribue donc à la reconnaissance et au respect de la pluralité des identités culturelles.

Ce constat s'applique notamment à la francophonie, et de fait, M. Ego Perron, Président de la section valdôtaine de l'APF, avait conclu ainsi son rapport sur « La situation du français dans le tourisme culturel : état des lieux et perspectives », présenté lors de l'Assemblée Régionale Europe des 5 et 6 novembre 2003 à Delémont : « la préservation de la culture francophone est désormais étroitement liée aussi au destin du tourisme en général, et notamment à la croissance du tourisme culturel ». Son co-rapporteur M. Maxime Jeanbourquin, Président de la section jurassienne, citait quant à lui l'exemple suivant : « Persuadés que le tourisme peut jouer un rôle déterminant dans la préservation de leurs groupes respectifs, les acadiens et les créoles de Louisiane prennent des initiatives dans la mise en valeur de lieux de mémoire ethniques – donc francophones – en lien avec le tourisme ».

Dans le même temps, certaines pratiques touristiques, dont la plus scandaleuse est le tourisme sexuel, peuvent exercer des effets déstabilisants pour les communautés d'accueil et engendrer des coûts sociaux importants. Ces effets sont plus prononcés pour les économies en transition et en développement, plus fragiles et donc plus sensibles aux phénomènes d'acculturation. Ces coûts sociaux et culturels sont fortement dépendants de la capacité des autorités locales à maîtriser et gérer les flux touristiques.

Ces coûts augmentent lorsque l'activité touristique tend à se substituer intégralement à d'autres secteurs d'activités en puisant aux mêmes ressources : l'utilisation des terres agricoles à des fins de construction ou l'abandon des métiers traditionnels moins rentables que ceux liés au tourisme.

Le représentant du Maroc à la réunion de Marrakech a également souligné le risque de déséquilibre démographique lié à l'exode des populations vers les zones touristiques.

Le tourisme peut ainsi favoriser le développement d'une " monoculture " économique et accroître la vulnérabilité des sociétés concernées.

La saisonnalité du secteur touristique peut par ailleurs être un facteur de précarité sociale. Enfin, la pression foncière peut contraindre les habitants de lieux touristiques à quitter leur domicile habituel, ainsi que l'a illustré le représentant de la section marocaine de l'APF en citant l'exemple des « ryads » de Marrakech, dont un grand nombre ont déjà été acquis par des investisseurs occidentaux. Dans certains cas, les projets touristiques motivent le déplacement forcé de la population locale (lorsque des villages sont détruits pour construire un complexe hôtelier) et opèrent une ponction sur les ressources rares, comme l'eau, au détriment des communautés d'accueil (les exemples extrêmes sont la construction des golfs, ou l'entretien des pelouses des complexes hôteliers dans les zones arides, au détriment des cultures vivrières...).

Certaines zones, comme le littoral ou les parcs naturels, peuvent être réservées à l'activité



touristique et interdites d'accès aux riverains.

Ces derniers ne participent que trop rarement à l'élaboration des projets locaux et ne bénéficient souvent qu'assez peu de leurs retombées économiques.

1.3 Tourisme et environnement

D'une manière générale, l'industrie touristique exerce un moindre impact sur les ressources naturelles et environnementales que la plupart des industries et contribue à la reconnaissance de la valeur de l'environnement comme source de richesse et d'activité économique.

L'exigence de la sauvegarde de l'environnement pour assurer la viabilité des exploitations touristiques est un puissant facteur de promotion de pratiques cohérentes avec l'objectif de durabilité : la mise en place d'une infrastructure adéquate, la protection des sites naturels et culturels grâce aux apports financiers et à la sensibilisation de la population locale aux enjeux de cette sauvegarde.

Les sites classés « patrimoine de l'humanité » par l'UNESCO comprennent les plus beaux paysages au monde, des réserves animalières parmi les plus riches

Mais les défis que l'industrie touristique doit relever sont importants.

Du fait des ressources qu'elle consomme, de la pollution et des déchets résultant du développement des infrastructures et installations touristiques et de l'intensification des transports, cette industrie peut avoir des effets nocifs sur l'environnement.

Le traitement et l'élimination des déchets sont des problèmes particulièrement préoccupants pour les pays qui ne disposent pas des infrastructures, des moyens financiers ou des ressources physiques pour les résoudre. C'est par exemple une question critique dans les petits États insulaires en développement. Plus généralement, la pression de l'activité touristique dans les zones côtières, la construction des infrastructures et l'urbanisation sauvage altèrent la beauté naturelle de ces zones.

L'usage intensif de l'eau douce par l'industrie touristique, s'ajoutant à la demande croissante de l'agriculture, de l'industrie et des ménages, peut entraîner des problèmes d'approvisionnement et de gestion.

L'accès équitable aux ressources en eau de la planète constitue en effet une source croissante de préoccupation, comme l'évoquait notre collègue Paul Galland, de la section de la Communauté française de Belgique, dans le rapport intitulé « Eau et développement durable » qu'il nous a présenté lors de la dernière session de notre commission.

Enfin la sur-fréquentation de certains sites naturels peut aboutir à faire peser une pression trop forte sur la flore et la faune. Celle-ci est particulièrement menacée par certaines pratiques touristiques, ainsi que le souligne la contribution de la section tchadienne de l'APF : « Le



tourisme cynégétique détruit les espèces rares ou ayant un processus de reproduction lent : oryx, rhinocéros, éléphant, etc. L'intensification de la chasse conduit certaines espèces à une fuite, une émigration hors de la zone ou du pays même ».

II. LA NAISSANCE DU CONCEPT DE « TOURISME DURABLE »

La volonté de relever le défi du tourisme durable a donné lieu il y a plus de trente ans aux premières expériences telles que le tourisme alternatif, qui restèrent cependant en marge du système prédominant et le fait d'entrepreneurs isolés.

C'est à partir des années 1980 que la réflexion a trouvé un ancrage institutionnel et que toute une série de textes et de codes de conduite ont vu le jour, principalement dans la dernière décennie. Cette prise de conscience s'inscrit dans le contexte général d'une sensibilité accrue aux préoccupations environnementales.

2.1 La prise de conscience

Dès la fin des années 1970, certains rapports soulignent l'impact social et culturel du tourisme (Smith 1978, Mathieson et Wall 1982, Murphy 1985). Le rapport Bruntland (1987) met en exergue les préoccupations écologiques et le concept de « développement durable » défini comme un « processus de changement par lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, des changements techniques et institutionnels se trouvent en harmonie et renforcent le potentiel actuel et futur de satisfaction des besoins des hommes ».

La conférence de Rio (1992) permettra la diffusion de ce concept en soulignant la nécessité de modes de développement plus aptes à préserver les ressources de la planète. Elle adoptera l'Agenda 21, un programme exhaustif définissant de nouvelles stratégies de développement.

Le terme « tourisme durable », utilisé par l'OMT à partir de 1988, s'inspire de ce cadre. Il n'existe cependant pas de définition unique du tourisme durable. Il recouvre les notions de responsabilité, d'équilibre, d'éthique. Ainsi la conférence internationale de Lanzarote (1995) précise : « le développement touristique doit reposer sur des critères de durabilité ; il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales » (article 1).



Cette nouvelle démarche s'appuie sur l'idée que les effets indésirables générés par l'activité touristique sont susceptibles d'affecter à long, voire à moyen terme, la demande et les bénéficiaires.

Cette préoccupation figure en filigrane des thèmes retenus pour la journée mondiale du tourisme depuis sa création en 1980 (« le tourisme comme facteur de conservation et de promotion de l'héritage culturel, de paix et de compréhension mutuelle » en 1980, « tourisme et qualité de vie » en 1981, « le voyage, les vacances sont un droit, mais aussi une responsabilité pour tous » en 1983, « le tourisme au service du développement » en 1987...).

2.2 L'élaboration des textes de principes

Dans cette perspective, des chartes, déclarations et codes de bonne conduite concernant des aspects généraux ou spécifiques, et appelant à de profondes évolutions dans la manière de développer le tourisme, ont été élaborés par des organismes internationaux, des agences gouvernementales, des organismes professionnels du tourisme et des ONG.

Ils proposent en général une synthèse des principes clés du développement durable appliqués au tourisme, tels que le principe de précaution, de prévention, de réduction des impacts territoriaux et environnementaux du tourisme, de gestion des flux et de l'énergie, de protection des écosystèmes. Ils proposent également le développement des zones protégées, l'intégration des communautés locales à la formulation, à la réalisation et à la gestion de projets touristiques, ainsi que la coordination et la concertation des acteurs.

Parmi les documents les plus importants figurent, au plan international : la déclaration de Manille sur le tourisme mondial (1980), la charte des droits du tourisme et le code de conduite du tourisme (Sofia 1985), la charte du tourisme durable (Lanzarote 1995), la déclaration de Manille sur l'impact du tourisme sur la société (1997), la déclaration de Berlin sur la biodiversité et le tourisme durable (1997), l'Agenda 21 pour l'industrie du tourisme et du voyage (1996), qui est la transposition au secteur du tourisme de la déclaration de Rio, et surtout le Code mondial d'éthique du tourisme adopté par l'Assemblée générale de l'OMT en 1999 et par l'Assemblée générale de l'ONU en 2001.

Texte de référence, ce dernier se présente comme une synthèse des textes précédents, assortie de la prise en compte de préoccupations nouvelles. Il vise à promouvoir un « nouvel ordre touristique mondial », équitable, responsable et durable, au bénéfice partagé de tous les acteurs, dans un contexte « d'économie internationale ouverte et libéralisée ».

Il énonce les principes éthiques qui devraient guider le développement touristique ainsi que les droits et obligations respectifs de tous les acteurs publics et privés du secteur, il insiste notamment sur la nécessité d'une prohibition absolue du tourisme sexuel, de l'association des communautés d'accueil aux projets de développement, de la mise à disposition pour les voyageurs de renseignements fiables, de l'étalement des flux touristiques pour prévenir la saturation et d'une coopération accrue entre pays développés et pays en développement.



Selon le secrétaire général de l'OMT, « l'ambition du Code est de mettre en relief un ensemble de valeurs qui sont vraiment communes et universelles », et de présenter « une source d'orientations normatives pour les nombreux acteurs dont seul l'engagement permettra que le tourisme évolue de façon équitable et profitable à tous ».

En octobre 2001, l'Assemblée générale de l'OMT, tenue à Séoul et à Osaka, a pris la décision de constituer un Comité mondial d'éthique du tourisme, ayant pour mission de suivre l'application du Code.

Lors de sa première réunion, qui s'est tenue à Rome le 3 mars 2004, le Comité s'est engagé à établir des « paramètres de mise en œuvre » dans les domaines qu'il s'est fixé comme prioritaires, à savoir : l'exploitation des êtres humains et notamment des enfants, le développement durable du tourisme, la liberté de mouvement des visiteurs, le respect effectif du droit au tourisme, le commerce équitable des services touristiques et l'éducation à l'observance des principes éthiques.

Au niveau régional, on peut souligner entre autres l'existence de l'Agenda 21 adopté par la conférence de Calvia sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée (1997) et la Convention pour la création de la zone de tourisme durable de la Caraïbe, adoptée par l'Association des États de la Caraïbe en décembre dernier (un texte d'autant plus important qu'il concerne des pays en développement, que les engagements sont contraignants et prévoient un mécanisme de contrôle).

Dans le cadre européen, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a élaboré une recommandation aux États membres relative à une politique générale de développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement (1994). La Commission européenne a pour sa part décidé en octobre 2003 la création d'un « Groupe de pilotage et de suivi de la durabilité du tourisme ». Dans une Communication adoptée le 21 novembre, qui précise les missions de cette nouvelle structure, elle indique également sa volonté d'intégrer la dimension du développement durable du tourisme dans les politiques d'aide aux pays en développement.

2.3 La mise en application des principes

- Les initiatives des organisations internationales

Les organisations onusiennes se mobilisent pour faire connaître et promouvoir le développement durable du tourisme. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a noué des partenariats avec les associations internationales de professionnels du tourisme et leur communique des informations et des exemples de bonnes pratiques écologiques. Depuis 1997, l'OMT organise des séminaires régionaux sur le thème du tourisme durable.



L'ONU a déclaré l'année 2002 « Année internationale de l'écotourisme », dont les deux coordonnateurs sont l'OMT et le PNUE.

Les critères du tourisme durable interviennent de manière croissante dans la détermination de l'aide internationale, multilatérale ou bilatérale accordée aux projets de développement touristique.

Lors de la décennie mondiale du développement culturel (1988-1998), l'UNESCO a établi des partenariats avec l'OMT, la Banque mondiale, le PNUD ainsi qu'avec des entreprises privées, des gestionnaires de sites et des spécialistes en vue de la protection à long terme du patrimoine culturel. Dans ce cadre, l'UNESCO soutient une large gamme de projets de tourisme culturel : réseau de « villes de culture » européennes pour mieux gérer les flux touristiques et valoriser le patrimoine, rédaction avec des acteurs publics et privés d'un code de conduite pour un développement durable du tourisme au Sahara, sauvegarde, dans le cadre du projet « Mémoire du Futur, du patrimoine culturel de Pétra (Jordanie), d'Angkor (Cambodge), du Machu Picchu (Pérou) avec l'appui financier des professionnels du secteur touristique...

- Une réelle prise de conscience au niveau national

L'ensemble des contributions que j'ai reçues de différentes sections de l'APF font état d'une réelle prise de conscience, dans leurs pays respectifs, de la nécessité de prendre en compte les notions d'éthique et de durabilité dans l'élaboration des politiques nationales de développement touristique.

La section libanaise exprime explicitement une véritable volonté de rupture des autorités de ce pays par rapport aux pratiques du passé, dans la reconstruction de son secteur touristique dévasté par des années de guerre civile : « la réintégration du Liban dans le marché mondial du tourisme ne doit pas se focaliser sur le tourisme de masse adopté par plusieurs pays voisins durant les dernières décennies, mais surtout recréer un tourisme sélectif et qualitatif ».

Il m'est évidemment impossible de citer dans ce rapport les très nombreuses initiatives décrites dans les différentes contributions en matière de tourisme éthique et durable, et je vous invite à vous y reporter directement.

Je me propose toutefois d'en évoquer quelques exemples significatifs :

- au titre de la protection de l'environnement

La section du Luxembourg évoque les efforts de ce pays pour limiter le trafic automobile, par la création de pistes cyclables afin d'encourager la pratique du cyclo-tourisme, et l'octroi d'abonnements à tarifs avantageux sur les transports en commun dont le réseau a été étudié de manière à desservir l'ensemble des principaux sites visités.



Les autorités du Nouveau-Brunswick ont mis l'accent sur la protection de la faune, en plafonnant le nombre d'excursions d'observation des baleines et de la faune ornithologique.

La section québécoise mentionne notamment les efforts pour désengorger la vieille ville de Québec par la création de zones piétonnes et l'accent mis sur la promotion de l'écotourisme, confiée à une association spécifique (AQPERE) dotée de moyens d'action importants.

La contribution de la République du Congo pose comme préalable au redémarrage du tourisme dans ce pays la lutte contre les atteintes à l'environnement, et notamment « le braconnage, le déboisement et les feux de brousse ».

La section du Canada, quant à elle, rappelant que ses richesses naturelles constituent le principal potentiel touristique de ce pays, expose dans sa contribution les structures et les stratégies mises en place afin de « trouver un juste équilibre entre l'accessibilité aux touristes et la protection de l'intégrité du milieu naturel ».

- au niveau de la préservation du patrimoine et des cultures locales

La contribution du Burkina Faso insiste particulièrement sur ce point : impact des grandes manifestations culturelles telles que le FESPACO (Festival du cinéma africain), création en 2002 d'une Direction du Patrimoine touristique au sein du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Stigmatisant la concentration de la fréquentation dans des « villages touristiques » artificiels, desservis par des vols charters, la section togolaise préconise au contraire de « privilégier un type de tourisme (...) prenant en compte l'intérêt des visiteurs et celui des visités et respectueux de l'environnement humain, des équilibres socio-culturels et des cultures locales ».

- dans les stratégies globales de développement du secteur

La contribution de la Tunisie, exposant les inconvénients d'une concentration quasi-exclusive de l'activité touristique sur les côtes, indique que « la nouvelle stratégie de développement, issue de l'étude réalisée en 2002-2003 avec le concours de la Banque mondiale, a pour finalité de modifier fondamentalement cet état de choses ». Cette nouvelle stratégie est fondée sur le concept de « durabilité du développement, la durabilité étant perçue dans son sens général qui consacre la pérennité de l'essor de l'activité touristique et de ses effets induits sur l'ensemble du pays (impact sur l'environnement, promotion des ressources culturelles, intégration au contexte général du pays) ».



Par ailleurs de nombreux pays se sont dotés de législations nationales visant à encadrer le développement de leur industrie touristique, à l'instar du Cap-Vert qui, dès 1991, a adopté une loi prévoyant que « l'Etat et les municipalités doivent s'assurer que l'activité touristique se développe en respectant l'exigence de la protection de l'environnement, des réserves naturelles, de l'équilibre écologique et du patrimoine culturel », comme l'évoque la contribution de la section de l'APF de ce pays.

Au total, une cinquantaine de pays ont transposé tout ou partie du Code mondial d'éthique dans leur dispositif législatif. La France a élaboré sa propre charte nationale d'éthique du tourisme en s'inspirant largement de ce code.

Certaines politiques nationales s'efforcent également de favoriser le tourisme social : en France, avec les dispositifs du « chèque vacances » et de la « Bourse solidarité vacances », ou encore les mesures pour l'accueil des touristes handicapés.

Citons également l'instauration, dans plusieurs pays, d'une « taxe éco-touristique », ainsi que les initiatives visant à confier la gestion de projets directement par les communautés locales, avec l'encouragement des autorités publiques.

- La mobilisation des opérateurs

L'industrie du tourisme a mis en place plusieurs types d'initiatives volontaires comme le système de management environnemental (SME). Utilisé dans les infrastructures touristiques, surtout dans les hôtels, il vise la réduction des déchets et de la consommation d'énergie et d'eau. Des guides pratiques et des manuels sont diffusés dans le but d'aider à identifier les impacts environnementaux et la définition des lignes d'action.

Les professionnels ont également développé des indicateurs tels que les « éco-labels », fondés sur des critères fiables et quantifiables, et qui permettent aux clients d'éclairer leurs choix.

L'« *International Hotel Environment Initiative* » constitue un autre exemple de programme novateur dans le domaine de la gestion environnementale. Dirigé par un conseil réunissant 12 des plus grandes entreprises hôtelières mondiales, il conçoit des supports de formation aux questions environnementales propres à l'hôtellerie, fait connaître ses programmes relatifs aux « meilleures pratiques », élabore des directives concernant l'emplacement et la conception des hôtels...

Au total, de très nombreuses actions ont été engagées par les entreprises, individuellement ou collectivement, pour promouvoir le tourisme durable aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Beaucoup de tours-opérateurs, pour répondre à une demande de plus en plus diversifiée, proposent une offre adaptée, inscrite dans une démarche éthique qui souligne la responsabilité du touriste vis-à-vis du lieu et des communautés d'accueil.



Les formes de tourisme alternatif se développent également et selon certaines estimations, l'éco-tourisme capterait entre 2 et 4 % du marché.

Enfin, les ONG font non seulement avancer l'exigence du tourisme éthique et responsable par leur action de lobbying auprès des instances internationales et nationales, leur participation aux processus de concertation, les modélisations qu'elles proposent aux entreprises touristiques, leur effort de formation et d'information des voyageurs, ainsi que par l'organisation, dans certains cas, de « voyages de rencontre et de dialogue », mais elles participent aussi activement aux mouvements qui militent pour la protection des richesses naturelles ou culturelles et la défense des intérêts des communautés locales.

III. LES LIMITES DE LA DÉMARCHE

Le soutien apporté par la plupart des professionnels à l'objectif du tourisme durable, le consensus sur les principes le régissant, se heurtent cependant aux limites inhérentes aux textes et aux difficultés de leur mise en œuvre.

3.1 Les failles des textes

Les textes actuels ne sont pas contraignants et peu de normes sont réellement effectives. Il n'y a pas d'organisme de contrôle et de vérification des engagements.

Le respect des principes édictés sur la base du volontariat est d'autant plus difficile que l'industrie du tourisme englobe un vaste ensemble de sous-secteurs, de petites et moyennes entreprises et se compose d'une multitude d'acteurs. Elle est de ce fait très diversifiée et hautement fragmentée.

Pour s'appliquer pleinement, les principes d'un tourisme durable, responsable et éthique, requièrent une mondialisation maîtrisée et solidaire.

3.2 Les difficultés de la mise en œuvre

La définition des critères précis du tourisme durable n'est pas aisée. L'OMT a certes proposé, lors des réunions d'experts sur le tourisme et l'environnement, de 1992 à 1996, une série d'indicateurs qui doivent contribuer aux prises de décision des différents acteurs du développement durable. De multiples travaux d'experts et d'universitaires sont également disponibles.



La diversité des situations rencontrées dans les différentes régions du globe rend toutefois difficile l'application d'une grille de critères uniformes.

D'autre part, les instruments d'analyse du développement durable sont plutôt centrés sur les critères écologiques : une série d'indicateurs du développement économique compatible avec la sauvegarde de l'environnement existe et c'est d'ailleurs dans ce domaine que les principaux progrès ont été réalisés. Les informations objectives sur les systèmes sociaux et culturels sont en revanche beaucoup plus rares, a fortiori sur les systèmes de valeur qu'il s'agit de préserver. Les études sur l'impact socio-culturel et économique du tourisme sur les communautés locales d'accueil sont relativement peu nombreuses en comparaison de celles relatives aux écosystèmes.

La faiblesse économique, financière et technique des pays en développement et en transition rend plus difficile, en l'absence d'une aide internationale spécifique, l'application d'un certain nombre de recommandations.

Ces derniers manquent souvent des infrastructures coûteuses nécessaires pour un développement écologiquement viable du tourisme, par exemple dans les domaines du traitement autonome des déchets et d'épuration des eaux usées. L'expertise et la formation font également défaut. Les transferts financiers, dans un cadre international, multilatéral ou bilatéral, liés aux projets touristiques sont certes très conséquents mais les conditions de leur attribution restent hétérogènes et pas toujours conformes aux exigences du tourisme durable.

Dans la perspective du tourisme durable, les territoires ont une capacité limitée, plus ou moins grande selon les cas, d'accueil des touristes. Or la prise en compte de cette limite se heurte souvent aux besoins économiques des États dont le PIB dépend, pour une part importante voire essentielle ou vitale, du tourisme.

Par ailleurs, des interrogations subsistent quant aux pratiques qui ont parfois cours dans le secteur du transport aérien, étroitement lié à celui du tourisme. L'accident, en janvier dernier, d'un vol charter à Charm el Cheikh, qui a fait 148 victimes, a soulevé de sérieux doutes sur les conditions de sécurité offertes par certains transporteurs. La libéralisation, depuis les années 80, de l'aviation civile et la guerre des tarifs aériens ont conduit certaines compagnies à réaliser des économies sur des postes comme les salaires, les services, voire la maintenance et la formation des personnels. En outre, par souci de rentabilité, les avions de compagnies charters peu scrupuleuses sont parfois soumis à des rythmes de rotation tels que les contrôles techniques prévus par les normes internationales ne peuvent être effectués dans leur intégralité. Même si ce type de pratiques demeure exceptionnel – il convient de rappeler à cet égard que le transport aérien demeure le plus sûr de tous les modes de déplacement -, la communauté internationale devra édicter à brève échéance des dispositions susceptibles d'y mettre fin.



Enfin, la lutte, entamée tardivement, contre le scandale que constitue le tourisme sexuel, et notamment celui qui concerne les mineurs, n'est pas parvenue à endiguer ce fléau. La plupart des pays concernés, ainsi que ceux qui sont les principaux pourvoyeurs de touristes, ont certes lancé des campagnes d'information et de sensibilisation, souvent relayées par les opérateurs privés (notamment les compagnies aériennes et les chaînes hôtelières). Nombre d'entre eux se sont également dotés de dispositions législatives qui permettent, dans ce domaine, de poursuivre des personnes qui se sont rendues coupables de faits commis à l'étranger. Toutefois la loi du silence, les pressions subies par les victimes, les compromissions de toute nature ainsi que les difficultés à apporter la preuve des faits reprochés ont jusqu'alors limité les procès à quelques cas isolés.

Plus grave, le drame de l'exploitation sexuelle des enfants dans le secteur du tourisme connaît une forte progression en Afrique, comme l'ont constaté les participants au séminaire organisé début octobre 2003 à Dakar par l'OMT. Cette situation s'explique en premier lieu par le sous-équipement de ce continent sur les plans tant préventif que répressif. Aujourd'hui, seuls cinq Etats africains (Afrique du Sud, Angola, Maurice, Sénégal et Togo) ont adopté un plan national d'action contre ce phénomène.



CONCLUSION

Thème à peine émergent dans les années 80, les notions de tourisme éthique et durable imprègnent désormais les stratégies nationales et les schémas directeurs du tourisme, ainsi que les pratiques de nombreux opérateurs de la profession. Il convient naturellement de s'en réjouir.

Le constat des progrès restant à accomplir suscite de nouvelles réflexions et propositions d'action.

Certaines sont consensuelles, telles la nécessité de porter un effort accru sur la sensibilisation et l'éducation du consommateur, ainsi que le développement de l'enseignement professionnel et de la formation continue sur le tourisme éthique et durable. Comme l'ont souligné plusieurs sections à Marrakech, il s'agit d'un domaine dans lequel les instances de la Francophonie pourraient jouer un rôle très utile, ces notions étant au cœur des valeurs qui fondent la solidarité au sein de la communauté francophone. Par ailleurs, le secteur touristique peut constituer un puissant vecteur de promotion de la diversité culturelle.

De même, les propositions visant à intégrer d'une manière systématique les critères écologiques et sociaux dans les procédures d'examen par les bailleurs de fonds internationaux des demandes de prêts et d'investissement concernant les projets touristiques, semblent de mieux en mieux acceptées. Leur mise en pratique constituerait un puissant levier pour promouvoir le tourisme durable.

Toutefois, le souhait exprimé par de nombreuses ONG de rendre plus contraignants les engagements découlant des textes de principes, par l'instauration d'un système indépendant de suivi et de contrôle, se heurte à la position de la profession, qui privilégie l'autorégulation et les initiatives volontaires.

Il revient aux organisations internationales de rendre leur arbitrage, sachant que les opérateurs admettent d'ores et déjà la nécessité de contrôles plus rigoureux dans des domaines cruciaux comme le traitement des déchets, la gestion de l'eau ou l'utilisation du sol.

En outre, sur le plan éthique, des efforts importants doivent encore être accomplis afin de parvenir à une meilleure redistribution des revenus du tourisme, entre pays émetteurs et pays receveurs d'une part, ainsi que, au sein de ces derniers, au profit des populations locales des régions visitées.

Par ailleurs, dans le domaine connexe du transport aérien, les autorités internationales compétentes, alertées par de récentes catastrophes, doivent accroître leur vigilance afin que les impératifs de sécurité ne soient pas sacrifiés sur l'autel des exigences de rentabilité.



Enfin, la lutte contre le tourisme sexuel, et notamment l'exploitation des mineurs (les enfants sexuellement exploités seraient plus de deux millions dans le monde selon l'estimation des ONG spécialisées) requiert une mobilisation urgente et déterminée de la communauté internationale, notamment sur ses nouvelles terres de conquête que constitue le continent africain. Lors de la réunion de Marrakech, plusieurs sections se sont notamment prononcées en faveur d'une généralisation et d'un durcissement des lois d'extraterritorialité dans ce domaine.

Des avancées sur tous ces plans conditionnent la réalisation de l'objectif d'un tourisme solidaire et maîtrisé, qui peut contribuer à l'atténuation des déséquilibres planétaires. Comme disait Madame Louise FRECHETTE, secrétaire générale adjointe de l'ONU, lors des rencontres internationales de Paris sur « Tourisme, éthique et mondialisation » : « Si le tourisme peut présenter des avantages pour les communautés hôtes et contribuer à l'atténuation des pauvretés, nous savons tous qu'il existe un revers de la médaille... Voyager est l'occasion d'apprendre et de s'enrichir au contact d'une autre culture. Cette expérience doit être partagée et bénéficier également aux populations locales et à l'environnement. »

*

* *





ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

XXX^e SESSION

Charlottetown, 4 au 7 juillet 2004

DOCUMENT N°

**PROJET DE RESOLUTION
SUR « TOURISME, ETHIQUE, DEVELOPPEMENT ET MONDIALISATION »**

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Charlottetown du 4 au 7 juillet 2004,
sur proposition de la commission de la coopération et du développement,*

Considérant que le tourisme constitue l'une des premières activités économiques mondiales, et que ses perspectives de croissance dans les années à venir sont considérables,

Reconnaissant que, en favorisant la connaissance d'autres cultures, le tourisme peut contribuer au rapprochement et à la paix entre les peuples, et forger une conscience respectueuse de la diversité culturelle,

Estimant qu'il peut représenter un puissant levier de progrès économique et social, notamment dans les pays en développement ;

Considérant toutefois que l'industrie touristique peut présenter un risque d'acculturation des populations locales, voire de déstructuration pour des sociétés fragiles, et qu'en outre les revenus qu'elle génère sont trop inégalement répartis,

Consciente également que les ressources sur lesquelles se fonde le tourisme sont précaires parce que soumises à des conjonctures diverses, et que son exploitation peut entraîner des nuisances pour l'environnement,



Rappelant les multiples accords et textes de principes adoptés sur ce sujet, et principalement le Code mondial d'éthique du tourisme, adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en 2001 ;

Affirme le principe selon lequel le développement touristique doit reposer sur les critères de durabilité, c'est-à-dire qu'il doit notamment être supportable à long terme sur le plan écologique et viable sur le plan économique, équitable sur le plan social et d'éthique, en respectant les identités culturelles et en favorisant le progrès socio-économique des populations locales,

Invite, pour parvenir à cet objectif, les gouvernements des pays francophones qui ne l'ont pas encore fait à intégrer les principes du Code mondial d'éthique du tourisme dans leurs législations nationales,

Souhaite que l'Organisation mondiale du tourisme étudie les moyens éventuels de rendre contraignants certains de ces principes,

Recommande aux institutions financières internationales d'intégrer les critères écologiques et sociaux dans les procédures d'examen de demandes de prêts et d'investissements relatives à des projets touristiques qui leur sont soumises,

Demande aux gouvernements des pays concernés, ainsi qu'aux organisations internationales, de renforcer la lutte contre les abus liés à l'exploitation touristique, notamment la dégradation accélérée de certains sites.

Constatant que la lutte, entamée tardivement, contre le scandale que constitue le tourisme sexuel, n'est pas parvenue à l'endiguer malgré des premiers pas significatifs en matière d'information, de sensibilisation et de législation,

Demande à chaque État de mettre en œuvre un plan d'action contre ce fléau.

Invite les instances de la Francophonie à développer, notamment en faveur des pays du Sud, des programmes de formation destinés aux professionnels du tourisme, dans l'esprit des valeurs de solidarité et de respect de la diversité culturelle qui fondent la communauté francophone.

